

Abandon de poste

Par IIIi, le 24/07/2008 à 11:19

Bonjour,

Combien de temps une procédure de licenciement suite à un abandon de poste peut elle durer au maximum.

Merci

Par metric38, le 24/07/2008 à 14:14

Bonjour,

vous n'avez pas besoin de l'autorisation de votre employeur pour mettre un terme à la période d'essai! Il ne peut pas refuser que vous partiez...En revanche, si vous rompez la période d'essai, vous n'aurez pas le droit aux ASSEDICS.

Par juliette, le 24/07/2008 à 14:24

La réponse qui vient de vous être faite est exacte, mais vous aurez droit aux assédic si vous y auriez eu droit avant l'embauche à laquelle vous mettez fin.